

Les subsides

M. de Jong: On justifie ces largesses en disant que les sociétés pétrolières créeront des emplois. De l'avis du député, créera-t-on plus d'emplois en donnant ces 2 milliards de dollars aux sociétés pétrolières qu'en les accordant aux pensionnés?

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député induit la Chambre en erreur de propos délibéré ou il donne l'impression que...

Des voix: Rétractez-vous.

Mlle Carney: Le député donne des renseignements erronés. Auriez-vous l'obligeance, monsieur le Président, de lui demander qu'il s'en tienne au sujet du débat?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. L'honorable ministre sait que c'est là un sujet de débat, non un rappel au Règlement.

Mlle Carney: Il n'est pas dans le sujet.

M. Marchi: Monsieur le Président, l'honorable ministre a certainement fait une déclaration antiréglementaire. Je vous prie de demander une rétractation à l'honorable ministre.

Le président suppléant (M. Charest): J'ai cru comprendre que la ministre avait dit que le député avait délibérément induit la Chambre en erreur, et cela est antiréglementaire. Si tel est le cas, je suis contraint de demander à la ministre de retirer le mot.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je serai enchantée de retirer ce terme-là, comme vous le demandez, et je tiens à répéter que le député est si ignorant, si belliqueux et si malicieux qu'il cherche à critiquer une chose qui a apporté l'unité au pays.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. de Jong: Monsieur le Président, il est bien évident que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a dû bouffer des clous ou de la viande crue. Elle est d'une humeur massacrant. Pour ne pas sortir de la question essentiellement...

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous signale que le député porte des jugements de valeur sur mon humeur et sur ce que je mange, ce qui n'est pas convenable à la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): Encore une fois, c'est là une question de débat et non un rappel au Règlement.

M. de Jong: Loin de moi l'idée de faire des suppositions ou des commentaires sur les sentiments ou les humeurs de l'honorable ministre.

Mlle Carney: Sexiste, sexiste!

M. de Jong: Monsieur le Président, il faut dire que la ministre me renverse. Ce que je voulais dire ou la question que je voulais poser à mon collègue, si les ministériels veulent bien me le permettre, concerne la création d'emplois. Est-ce que deux milliards de dollars de recettes supplémentaires données aux sociétés pétrolières créent plus d'emplois que deux milliards de dollars donnés aux retraités de la vieillesse, qui iraient en dépenser chaque sou à l'épicerie du coin, peut-être en meubles ou ce que vous voudrez? Très souvent, dans le cas des sociétés

pétrolières, une grosse part de ces deux milliards de dollars ira s'investir ailleurs.

M. Parry: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me laisser tant de latitude pour ma réponse. Cela m'amène au comportement des consommateurs, qui est un de mes sujets préférés. Franchement, les choses sont exactement comme il l'a dit. Si je pouvais les énoncer à ma façon sans me montrer ignorant, belliqueux ou malicieux, tous ceux qui ont étudié l'économie savent que mettre de l'argent dans les mains des retraités, c'est faire en sorte qu'il soit très rapidement réinjecté dans l'économie de consommation, plus précisément dans le secteur de l'économie de consommation qui a le plus fort potentiel de création et de maintien d'emplois, c'est-à-dire l'achat des produits de première nécessité. Par contre, les sociétés pétrolières, et là il s'agit de certains groupes qui sont capables d'être belliqueux et malicieux, vont utiliser cet argent pour enjoliver leur bilan, comme la ministre devrait le savoir.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des commentaires est terminée.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie et qui est inscrite au nom du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) se lit comme ceci:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1^{er} janvier 1986.

Permettez-moi d'abord de dire que, à mon avis, tous les députés et les Canadiens en général trouvent que c'est là un objectif souhaitable. Toutefois, il nous faut tenir compte de la situation. Au moment d'examiner cette question, il importe de se rappeler un certain nombre de faits. C'est un objectif souhaitable et les députés de l'opposition qui se voient obligés de saisir la Chambre de motions à cet égard emploient les termes justes, mais lorsqu'ils posent des questions durant la période des questions orales, comme l'a fait encore aujourd'hui la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), ils ont recours à des expressions qui leur valent peut-être du capital politique à court terme, mais qui n'apportent rien au débat. Deux fois aujourd'hui, la députée a parlé de «désindexation». Nous savons tous les deux que cela n'est pas exact.

Mme Mitchell: Partielle.

M. Epp (Provencher): Elle vient justement de parler d'indexation «partielle» ou de désindexation, selon le point de vue où l'on se place. C'est exact. Je suis heureux qu'elle l'admette et que ce soit maintenant sa position.

Il ne se passe pas une journée sans que des députés du Nouveau parti démocratique ne reprochent au gouvernement sa position à l'égard du budget. Dans leur optique socialiste, je suppose qu'ils ont raison. Il se trouve que je ne pense pas comme eux. Je ne suis pas d'accord avec eux quand ils disent que nous améliorerons la situation de l'emploi si nous augmentons encore plus le déficit.